

VILLE DE ROYAN

Arrondissement
de
RochefortDépartement
Charente-Maritime

OBJET

Véhicules automobiles**Marché CASAGRANGE***51083*

Conseil Municipal du _____

Affichée le _____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil MunicipalSéance du 21 Septembre 1951

Le 21 Septembre mil neuf cent cinquante ^{un} le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Regazoni, Maire

Etaient présents : MM. Regazoni, Vayssiére, Rochedoreux, Prugnaud, Bujard Guillaud, Cournil, Chaneaud, Main, Bouchet, Domecq, Joquet, Pouget, Nelle Mikosky.

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

M. **Bujard**

a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

Le Conseil autorise M. le Maire à passer avec M. CASAGRANGE, gourgiat, un marché limité à 400.000 francs pour fourniture du carburant, réparations et entretien des véhicules automobiles de la ville et de la Cie de Pompiers.

Fait et délibéré à Royan, les jours, mois et an susdits
Ont signé sur le registre M^e les membres présents.

CEUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Hassell

Approuvé
à Rochefort le 15 octobre 1951
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Jacques Héritier.

Pour copie conforme
Royan, le 18 octobre 1951
Le Maire,



Hassell

MARCHE DE GRE A GRE

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de Guerre 1914-18
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 21 Septembre 51

d'une part

ET : M. Emile CASAGRANDE, Gagiste, rue de la République à Royan

d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

M. Emile CASAGRANDE fournira le carburant et les lubrifiants, assurera l'entretien et procédera aux réparations des véhicules automobiles de la ville de Royan et de la Compagnie des Pompiers de Royan.

Le présent marché est limité à la somme de 400.000 francs (quatre cents mille francs).

Les droits d'enregistrement seront à la charge du fournisseur.

A ROYAN, le 25 Septembre 1951

Le Fournisseur,

Le Maire,

*Approuvé
La Rochelle le 17 octobre 1951
Pour le Rjet
et Secrétaire Général
Signé H. Jarron*

